

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUILLET 2021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°2021/JUILLET/108	OBJET : BUDGET ANNEXE CENTRE AQUATIQUE « AQUALUDE » - TARIFS A COMPTER DU 1ER SEPTEMBRE 2021
<u>Date du conseil municipal</u> 08/07/2021	
<u>Date de la convocation</u> 02/07/2021	
<u>Date de l'affichage</u> 02/07/2021	

L'an deux mille vingt et un, le huit juillet à dix-neuf heures trente, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Madame Nolwenn LE BOUTER, Maire, en suite des convocations adressées le 2 juillet 2021.

Étaient présents :

Nolwenn LE BOUTER, Alban LANSSELLE, Catherine OUSSET, Philippe DUCQ, Stéphanie SCHUT, Serge HAMELIN, Edith LION, Dany FAROY, Chantal REGNAULT-GALLOIS, Armand DE MAIGRET, Jules-Armand NOUGA NOUGA, Fabrice HOULIER, Nathalie PIEUSSERGUES, Sylvie POIRIER, Angélique RAPPAILLES, Nimca CIGE, Cédric CONTENT, Suzanna MARTINET, Mahmut GÜNER, Sylvie GALLOCHER, Mohammed KHERBACH, Guy-Bertrand TCHIKAYA, Nathalie COSSERON, Clotilde LAGOUTTE, Aymeric DUROX.

Étaient absents :

- Luis-José TENTE MARQUES représenté par Catherine OUSSET
- Valérie JACKY représentée par Angélique RAPPAILLES
- Frédéric BRUNOT représenté par Fabrice HOULIER
- Michel BILLOUT représenté par Clotilde LAGOUTTE

Monsieur Armand DE MAIGRET est nommé secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du conseil municipal n°2017/SEPT/105 en date du 11 septembre 2017 relative notamment à la création au 1^{er} janvier 2018 d'un budget annexe pour les activités du centre aquatique « AQUALUDE » avec assujettissement au régime fiscal de la TVA,

VU la délibération du conseil municipal n°2020/NOV/153 en date du 30 novembre 2020 relative aux tarifs du centre aquatique « AQUALUDE » à compter du 1^{er} septembre 2020,

CONSIDERANT qu'il convient de favoriser le développement des activités aquatiques,

CONSIDERANT qu'il convient de fixer des tarifs pour de nouvelles activités municipales organisées par la commune de Nangis,

CONSIDERANT que les tarifs s'entendent toutes taxes comprises (T.T.C.) en destination des publics et utilisateurs divers,

CONSIDERANT que le taux de T.V.A. actuellement en vigueur est de 20 %,

VU le budget annexe du centre aquatique,

Après en avoir délibéré, avec 23 voix Pour et 6 abstentions,

ARTICLE 1 :

DECIDE qu'à compter du 1^{er} septembre 2021, les tickets individuels d'entrée sont fixés, comme suit :

Ticket individuel						
	Nangis			Extérieurs		
	Tarifs HT	Taux TVA	Tarifs TTC	Tarifs HT	Taux TVA	Tarifs TTC
Enfant - 3 ans	0,00 €	20%	0,00 €	0,00 €	20%	0,00 €
Enfant 4-17 ans	1,33 €	20%	1,60 €	2,71 €	20%	3,25 €
Adultes 18 ans et plus	2,58 €	20%	3,10 €	4,29 €	20%	5,15 €
Tarifs réduits	1,33 €	20%	1,60 €	2,71 €	20%	3,25 €

Gratuité pour les accompagnateurs des accueils de loisirs.

Les personnes bénéficiant du tarif « catégories spécifiques » sont :

- les demandeurs d'emploi, sur présentation de leur carte,
- les étudiants, sur présentation de leur carte,
- les agents de la ville de Nangis sur présentation de la carte du C.O.S,
- les personnes à partir de 65 ans,
- les personnes handicapées, sur présentation de la carte invalidité.

L'entrée du centre aquatique « Aqualude » est gratuite pour les sapeurs-pompiers dans le cadre strict de leur préparation professionnelle.

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20210719-2021-JUIL-108-DE
Date de télétransmission : 19/07/2021
Date de réception préfecture : 19/07/2021

L'entrée du centre aquatique « Aqualude » est gratuite pour le service municipal de la jeunesse de la ville de Nangis dans le cadre de ses activités.

ARTICLE 2 :

DECIDE qu'à compter du 1^{er} septembre 2021, les abonnements sont fixés comme suit :

Abonnements						
	Nangis			Extérieurs		
	Tarifs HT	Taux TVA	Tarifs TTC	Tarifs HT	Taux TVA	Tarifs TTC
Abonnement 12 entrées enfant	13,33 €	20%	16,00 €	27,08 €	20%	32,50 €
Abonnements 12 entrées adulte	25,83 €	20%	31,00 €	42,71 €	20%	51,25 €
Abonnements 12 entrées tarifs réduits	13,33 €	20%	16,00 €	27,08 €	20%	32,50 €

ARTICLE 3 :

DECIDE qu'à compter du 1^{er} septembre 2021, les tarifs de location de matériel sont fixés comme suit :

- Gratuité pour les équipements de sécurité (brassard, ceinture) ;
- 2,00 € TTC, soit 1,67 € HT l'heure pour les radeaux (grands tapis).

ARTICLE 4 :

DECIDE qu'à compter du 1^{er} septembre 2021, les tarifs des activités d'aqua-forme et d'aqua-bike sont fixés comme suit :

Aqua forme / Aqua bike						
	Nangis			Extérieurs		
	Tarifs HT	Taux TVA	Tarifs TTC	Tarifs HT	Taux TVA	Tarifs TTC
1 séance	5,83 €	20%	7,00 €	9,17 €	20%	11,00 €
15 séances	75,00 €	20%	90,00 €	116,67 €	20%	140,00 €
Location vélo pour 45 min (sans cours)	2,08 €	20%	2,50 €	4,58 €	20%	5,50 €

ARTICLE 5 :

DECIDE qu'à compter du 1^{er} septembre 2021, les tarifs des activités de l'école municipale de l'eau sont fixés comme suit :

Ecole municipale de l'eau									
	Nangis			CCBN			Extérieurs		
	Tarifs HT	Taux TVA	Tarifs TTC	Tarifs HT	Taux TVA	Tarifs TTC	Tarifs HT	Taux TVA	Tarifs TTC
1 séance	6,67 €	20%	8,00 €	8,33 €	20%	10,00 €	12,00 €	20%	14,40 €
15 séances	79,17 €	20%	95,00 €	104,17 €	20%	125,00 €	120,00 €	20%	144,00 €

Accusé de réception en préfecture
077-2107-20210719202108-DE
Date de télétransmission : 19/07/2021
Date de dépôt en préfecture : 19/07/2021

ARTICLE 6 :

DECIDE qu'à compter du 1^{er} septembre 2021, les tarifs de mise à disposition d'un maître-nageur et du centre aquatique sont fixés comme suit :

Mise à disposition d'un maître-nageur et du centre aquatique (pour 1 heure)			
	Tarifs HT	Taux TVA	Tarifs TTC
Animation de groupe par un Maître-Nageur Sauveteur	100,00 €	20%	120,00 €
Location d'une ligne d'eau bassin sportif (sans MNS)	41,67 €	20%	50,00 €
Location bassin sportif uniquement (sans MNS)	166,67 €	20%	200,00 €
Location bassin ludique uniquement (sans MNS)	41,67 €	20%	50,00 €

ARTICLE 7 :

Et les tarifs de la location du bassin du centre aquatique « Aqualude » à tous les groupes scolaires extra communaux, par créneau de 40 minutes sont fixés comme suit :

- à 185,00€ TTC soit 154,17 HT pour le bassin sans surveillance ;
 - et avec surveillance selon les cas suivants d'interventions pédagogiques à :
 - Bassin avec 1 Maître-Nageur Sauveteur (MNS) : 210,00 € TTC soit 175,00 € HT
 - Bassin avec 2 Maîtres Nageur Sauveteur (MNS) : 235,00 € TTC soit 195,83 € HT
 - Bassin avec 3 Maîtres Nageur Sauveteur (MNS) : 260,00 € TTC soit 216,67 HT

ARTICLE 8 :

DIT qu'en cas de changement du taux de la taxe sur la valeur ajoutée, les tarifs Hors Taxe seront automatiquement réajustés sans prise de nouvelle délibération. Les tarifs mentionnés dans la présente délibération doivent être considérés comme Toutes Taxes Comprises.

ARTICLE 9 :

RAPPELLE que, pour les communes membres du Syndicat Intercommunal pour la Construction d'une Piscine à Nangis (S.I.C.P.A.N.), la gratuité des créneaux (le bassin avec surveillance d'un Maître-Nageur Sauveteur [MNS]) pour l'utilisation des bassins par les scolaires est calculée par tranche du nombre d'habitants :

- de 0 à 500 habitants : 3 séances ;
- de 501 à 1 000 habitants : 20 séances ;
- de 1 001 à 2 499 habitants : 27 séances ;
- Plus de 2 500 habitants : 55 séances ;
- Gratuité totale pour la commune de Nangis.

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20210719-2021-JUIL-108-DE
Date de télétransmission : 19/07/2021
Date de réception préfecture : 19/07/2021

ARTICLE 10 :

DIT que les recettes seront inscrites au budget annexe activité centre aquatique, section de fonctionnement.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 19 juillet 2021

Le Maire,




Nolwenn LE BOUTER

Certifié exécutoire compte tenu de sa télétransmission
en Sous-Préfecture le 19/07/2021
Et de la transmission ou notification
et publication le 19/07/2021

Le Maire
Nolwenn LE BOUTER






Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20210719-2021-JUIL-108-DE
Date de télétransmission : 19/07/2021
Date de réception préfecture : 19/07/2021